

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY DES CONCOURS D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

- SESSION 2015 -

Pour la région Rhône-Alpes et la région Auvergne

Ce rapport, issu notamment des observations et contributions des membres du jury des concours, présente les principaux chiffres et résultats de la session 2015. Il s'adresse aux futurs candidats afin de les aider à se préparer à la prochaine session.

1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les ingénieurs territoriaux exercent leurs fonctions dans les domaines à caractère scientifique et technique entrant dans les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public territorial, notamment dans les domaines de l'ingénierie, de la gestion technique et de l'architecture, des infrastructures et des réseaux, de la prévention et de la gestion des risques, de l'urbanisme, de l'aménagement et des paysages, de l'informatique et des systèmes d'information.

Les conditions d'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux de 1^{er} grade par voie de concours sont les suivantes (décret n°90-772 du 8 août 1990) :

→ concours externe sur titres avec épreuves :

Le concours externe sur titres est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur habilité par l'État après avis de la Commission des titres d'ingénieurs selon les modalités prévues aux articles L. 642-1 à L. 642-4 du code de l'éducation susvisé, ou d'un diplôme d'architecte délivré en application de la loi du 3 janvier 1977, ou d'un diplôme de géomètre-expert délivré par l'État, ou d'un titre ou diplôme délivré par l'État d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, en lien avec l'une des cinq spécialités du concours et sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique. Cette condition de diplôme est appréciée à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours, date qui doit se situer avant la réunion du jury d'admissibilité.

Pour les candidats ne disposant pas des diplômes mentionnés ci-dessus, les demandes d'équivalence doivent être formulées auprès de la Commission compétente du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Enfin, des dispenses de diplômes peuvent être accordées aux mères et pères d'au moins trois enfants ainsi qu'aux sportifs de haut niveau.

→ concours interne sur épreuves

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Ils doivent être en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Les concours comportent les spécialités et options suivantes :

- → ingénierie, gestion technique et architecture
 - construction et bâtiments
 - centres techniques
 - logistique et maintenance
- → infrastructures et réseaux
 - Voirie, réseaux divers (VRD)
 - Déplacements et transports
- → prévention et gestion des risques
 - sécurité et prévention des risques
 - hygiène, laboratoires, qualité de l'eau
 - déchets, assainissement
 - sécurité du travail
- → urbanisme, aménagement et paysages
 - urbanisme
 - paysages, espaces verts
- → informatique et systèmes d'information
 - systèmes d'information et de communication
 - réseaux et télécommunications
 - systèmes d'information géographiques (SIG), topographiques

2. L'ORGANISATION NATIONALE

Les concours d'ingénieur territorial sont organisés tous les 2 ans, en alternance avec les examens professionnels. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites. Pour cette session, 7 centres de gestion sont organisateurs sur le territoire métropolitain et un centre de gestion en outre-mer.

Les cadrages et les sujets des épreuves écrites sont identiques pour l'ensemble des centres de gestion métropolitains.

3. LA SESSION 2015 EN RÉGION RHÔNE-ALPES ET AUVERGNE

Le calendrier

Date de l'arrêté d'ouverture	18 novembre 2014
Retraits des dossiers (dates nationales)	13/01/2015 au 26/02/2015
Limite de dépôt des dossiers (date nationale)	26 février 2015
Épreuves d'admissibilité (dates nationales)	17 juin 2015 (interne + externe) et 18 juin 2015 (interne)
Résultats d'admissibilité	23 octobre 2015
Épreuves d'admission	Du 17/11/2015 au 27/11/2015 18/11/2015 pour l'épreuve facultative de langue
Résultats d'admission	15 décembre 2015

Les principaux chiffres de la session

Par rapport à la session précédente, le nombre de postes a augmenté de près de 30%, en passant de 90 à 120, toutes voies de concours confondues. Le concours externe dispose pour la session 2015 de 25 postes supplémentaires et le concours interne de 5 postes supplémentaires.

Le nombre d'inscrits a lui aussi augmenté entre 2013 et 2015. Cette augmentation se note toutefois principalement pour le concours externe. Dans cette voie, le nombre de candidats inscrits est passé de 591 en 2013 à 804 en 2015. Dans la voie interne, ils étaient 153 inscrits en 2013 et sont 146 en 2015.

En ce qui concerne le taux d'absentéisme, il est plus important pour le concours interne que le concours externe. Le constat était identique lors de la session précédente : on peut penser que la nature des épreuves décourage une partie des candidats de se présenter (et notamment les mathématiques appliquées et physique appliquée). D'une session à l'autre le taux d'absentéisme reste stable et peu élevé (entre 30 et 35%).

La sélectivité des concours, c'est-à-dire le nombre de postes ouverts par rapport au nombre de candidats présents aux écrits, est plus importante en externe qu'en interne : pour un poste ouvert, on compte 7 candidats en externe et 3,2 en interne.

Ce sont les candidats du concours externe qui réussissent le mieux les épreuves écrites : 22,3% des inscrits sont admissibles aux épreuves d'admission tandis qu'ils ne sont que 9,5% d'admissibles dans la voie interne. Encore une fois, l'épreuve de mathématiques appliquées et de physique appliquée joue un rôle important dans cet écart de réussite.

Le pourcentage de candidats admissibles pour cette session est inférieur à celui de la session précédente pour la voie interne (9,5% cette année et 10,5% en 2013) et pour la voie externe (22,3% pour cette session et 25% en 2013).

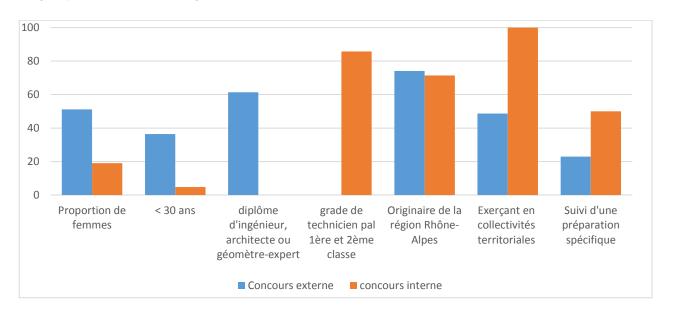
Le constat est identique pour le pourcentage de candidats admis : ils sont 17,04% cette année dans la voie externe (17,1% en 2013) et 10,7% dans la voie interne (11,5% en 2013).

Ces résultats sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

PRINCIPAUX CHIFFRES DE LA SESSION 2015

		Postes	Inscrits	Présents aux écrits (en % des inscrits)	Admissibles (en % des inscrits)	Seuil admissibilité /20	Présents à l'oral (en % des présents aux écrits)	Admis (en % des présents aux écrits	Seuil d'admission /20
Ingénierie, gestion technique	Externe	20	185	131 (70,8 %)	36 (19,5%)	10,00	35 (26,7%)	17 (13%)	10,00
et architecture	Interne	5	48	29 (60,4 %)	3 (2,1%)	9,00	3 (10,3%)	1 (3,5%)	11,35
Infrastructures et réseaux	Externe	20	118	80 (67,8 %)	31 (26,3%)	10,00	31 (38,3%)	19 (23,75%)	10,02
inirastructures et reseaux	Interne	5	30	17 (56,7 %)	5 (16,7%)	9,00	5 (29,4%)	3 (17,6%)	10,02
Definantian at mostion des viscos	Externe	13	166	103 (62 %)	30 (18,1%)	12,25	28 (27,2%)	13 (12,6%)	11,13
Prévention et gestion des risques	Interne	4	23	12 (52,2 %)	3 (13%)	9,00	3 (25%)	3 (25%)	11,34
Urbanisme, aménagement et paysages	Externe	22	189	129 (68,3 %)	42 (22,2%)	10,00	42 (32,6%)	19 (14,7%)	10,00
Orbanisme, amenagement et paysages	Interne	6	18	9 (50 %)	1 (0,5%)	10,00	1 (11,1%)	1 (11,1%)	12,09
Informatique et systèmes d'information	Externe	19	146	92 (63 %)	40 (27,4%)	10,00	39 (42,4%)	23 (25%)	10,75
imormatique et systemes a information	Interne	6	27	17 (63 %)	2 (7,4%)	9,00	2 (11,8%)	1 (5,9%)	10,06
								_	
TOTAL ——	Externe	94	804	534 (66,4%)	179 (22,3%)		175 (32,7%)	91 (17,04%)	
	Interne	26	146	84 (57,5 %)	14 (9,5%)		14 (16,7%)	9 (10,7%)	
TOTAL GENERAL		120	950	618 (65%)	193 (20,3 %)		189 (30,5%)	100 (16,2%)	

Le profil des candidats présents aux écrits



On constate que le concours externe tend à se féminiser (51,12%): le pourcentage de femmes présentes aux écrits de ce concours est en constante augmentation (il était de 47,66% en 2010 et de 50,60% en 2013). Certaines spécialités se sont d'ailleurs particulièrement féminisées, notamment la spécialité « urbanisme, aménagement et paysages » (72,09 %) et « prévention et gestion des risques » (64,08%). À l'inverse, la spécialité « informatique et systèmes d'information » est nettement plus masculine (80,43 %).

Les candidats du concours interne sont principalement des hommes (80,95%), mais comme pour la voie externe, la spécialité « urbanisme, aménagement et paysages » reste la plus « féminine ».

Logiquement, et comme aux précédentes sessions, ce sont les candidats détenant un diplôme d'ingénieur, d'architecte ou de géomètre-expert qui sont les plus représentés dans la voie externe (61,4%) tout comme les candidats détenant le grade de technicien principal de 1^{ère} classe (40,48%) et de 2^{ème} classe (45,24%) pour la voie interne.

Le concours externe est la voie de concours dans laquelle les candidats sont les plus jeunes (36,38% des candidats ont moins de 30 ans).

La proportion de candidats exerçant déjà en collectivité est en nette baisse cette année (48,69%) par rapport à 2013 (60,14%).

Enfin, la proportion de candidats déclarant avoir suivi une préparation spécifique au concours externe est assez faible (22,95 %), et ne cesse de baisser d'année en année (48,40 % en 2011, 30,03 % en 2012 et 22,43 % en 2013). En revanche, pour la voie interne, la moitié des candidats déclare avoir suivi une préparation spécifique (50%).

Composition des jurys

Conformément aux dispositions réglementaires, le jury est composé d'un nombre égal de représentants des trois collèges (élus, personnalités qualifiées et fonctionnaires territoriaux). La composition du jury respecte également une répartition de 40% au moins de personnes de chaque sexe (décret du 10 octobre 2013).

Le jury, commun aux deux voies de concours, est composé de 30 membres, dont un représentant du CNFPT, un représentant de la CAP de catégorie A et un représentant de l'enseignement supérieur.

4. LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ : LES ÉPREUVES ÉCRITES

Les sujets

Le concours externe comprend une unique épreuve d'admissibilité. Cette épreuve consiste, à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, en la rédaction d'une note tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités, choisie par le candidat au moment de l'inscription.

(Durée: 5 heures; coefficient 5)

Le concours interne comprend 3 épreuves d'admissibilité :

→ Une épreuve écrite de mathématiques appliquées et de physique appliquée.

(Durée : 4 heures ; coefficient 3)

→ La rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat, au moment de son inscription.

(Durée: 4 heures; coefficient 3)

→ L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options choisie par le candidat lors de son inscription au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

(Durée: 8 heures; coefficient 7)

Les sujets sont disponibles sur le site internet du Centre de gestion du Rhône : www.cdg69.fr (rubrique « concours/examens », sous-rubrique « sujets »).

En ce qui concerne l'épreuve de note avec propositions, dont le sujet proposé aux candidats des deux voies est identique dans chaque spécialité, les membres du jury s'accordent sur le fait que les sujets ne présentent pas de difficultés particulières et correspondent bien à des problématiques actuelles et au niveau d'exigence du grade d'ingénieur.

Pour l'épreuve de mathématiques appliquées et de physique appliquée, l'épreuve proposée correspond bien au programme réglementaire.

Enfin, les sujets de l'épreuve projet /étude permet d'évaluer l'expertise technique des candidats et leur capacité à travailler en mode projet, dans un souci de transversalité.

La notation de l'épreuve écrite

→ concours externe

		moyenne 2015	moyenne 2013	% de notes < 5/20 (note éliminatoire)	% de notes ≥ 10/20 (en % de copies)
	Ingénierie, gestion technique et architecture	6,82	8,18	30,53 %	27,48 %
	Infrastructure et réseaux	8,32	8,00	27,16 %	38,27 %
Rédaction	Prévention et gestion des risques	9,44	9,69	7,77 %	48,54 %
d'une note	Urbanisme, aménagement et paysages	8,18	8 ,60	17,05 %	32,56 %
	Informatique et systèmes d'information	9,23	9,02	10,87 %	44,57 %
	TOTAL	8,29	8,67	102 (19,03%)	200 (37,31 %)

La moyenne des notes toutes spécialités confondues est légèrement plus basse qu'en 2013. C'est dans la spécialité « prévention et gestion des risques » que la note moyenne est la plus élevée (9,44/20) et que le pourcentage de notes éliminatoires est le plus faible (7,77%), tandis que

les candidats de la spécialité « ingénierie, gestion technique et architecture » obtiennent la moyenne la plus basse (6,82/20) et le plus de notes éliminatoires (30,53%).

→ concours interne

Toutes spécialités confondues, on constate que les moyennes des candidats pour chacune des trois épreuves sont meilleures qu'à la précédente session. De même, le taux de notes éliminatoires pour chaque épreuve est plus faible cette année qu'en 2013.

Cependant, les notes restent peu satisfaisantes au regard des moyennes obtenues dans les épreuves de note (8,43/20) et de projet/étude (8,14/20). L'épreuve de mathématiques appliquées et de physique appliquée est encore une fois l'épreuve que les candidats réussissent le moins bien avec un pourcentage de notes éliminatoires très élevé (60,71 % des copies).

Les notes attribuées aux candidats par type d'épreuve et spécialité sont les suivantes :

		moyenne 2015	moyenne 2013	% de notes < à 5/20 (note éliminatoire)	% de notes ≥ à 10/20 (en % de copies)
	Ingénierie, gestion technique et architecture	7,51	7,91	23,08%	23,08%
	Infrastructure et réseaux	9,56	5,50	6,25%	56,25%
Rédaction d'une note	Prévention et gestion des risques	9,79	11,63	0,00%	41,67%
	Urbanisme, aménagement et paysages	8,69	9,03	11,11%	44,44%
	Informatique et systèmes d'information	7,64	8,35	25,00%	25,00%
	TOTAL	8,43	8,11	15,19%	35,44%

La moyenne obtenue cette année est légèrement plus élevée qu'en 2013. Les candidats de la spécialité » « prévention et gestion des risques » obtiennent une meilleure moyenne, notamment du fait de l'absence de notes éliminatoires.

		moyenne 2015	moyenne 2013	% de notes < à 5/20 (note éliminatoire)	% de notes ≥ à 10/20 (en % de copies)
	Ingénierie, gestion technique et architecture	4,07	3,77	58,62%	3,45%
Éprouvo do	Infrastructure et réseaux	5,07	3,28	41,18%	5,88%
Épreuve de mathématiques appliquées et	Prévention et gestion des risques	4,25	3,14	66,67%	16,67%
physique appliquée	Urbanisme, aménagement et paysages	3,79	4,82	55,56%	0,00%
	Informatique et systèmes d'information	2,12	3,13	82,35%	0,00%
	TOTAL	3,87	3,61	60,71%	4,76%

Les résultats de cette session sont proches de ceux de la session 2013 : la moyenne générale pour cette épreuve est très basse, toutes spécialités confondues. Les candidats de la spécialité « informatique et systèmes d'information » sont ceux qui réussissent le moins bien l'épreuve et dont la proportion de notes éliminatoires est la plus élevée, à l'inverse des candidats de la spécialité « infrastructures et réseaux ».

		moyenne 2015	moyenne 2013	% de notes < à 5/20 (note éliminatoire)	% de notes ≥ à 10/20 (en % de copies)
	Ingénierie, gestion technique et architecture	7,90	7,88	8,00%	24,00%
Établissement	Infrastructure et réseaux	8,42	5,71	6,25%	31,25%
d'un projet	Prévention et gestion des risques	9,08	8,81	16,67%	41,67%
(épreuve portant sur l'option)	Urbanisme, aménagement et paysages	6,58	8,63	33,33%	33,33%
	Informatique et systèmes d'information	8,42	11,00	18,75%	43,75%
	TOTAL	8,14	7,97	14,10%	33,33%

La moyenne générale obtenue pour l'épreuve d'établissement d'un projet est meilleure qu'en 2013. Les candidats de la spécialité « prévention et gestion des risques » réussissent mieux cette épreuve que les candidats des autres spécialités, et particulièrement les candidats inscrits en « urbanisme, aménagement et paysages » (proportion de notes éliminatoires la plus élevée et moyenne la plus basse).

La notation détaillée par spécialité, option et concours est présentée en annexe de ce rapport.

Les résultats

Le jury d'admissibilité s'est réuni pour fixer les seuils d'amissibilité par concours et par spécialités. Ces seuils ainsi que le pourcentage de candidats déclarés admissibles sont présentés dans le tableau ci-dessous (cf. page 4 pour le détail par spécialité) :

	Admis à concourir	Présents à l'écrit (en %)	Seuil d'admissibilité	Admissibles (en % des présents à l'écrit)
EXTERNE	804	534 (66,4%)	10,00 à 12,25	179 (22,3%)
INTERNE	146	84 (57,5 %)	9,00 à 10,00	14 (9,5%)
TOTAL	950	618 (65%)	9,00 à 12,25	193 (20,3 %)

Près d'un candidat sur cinq est admissible (20,3%).

Pour cette session, aucune copie n'a été éliminée pour rupture d'anonymat. En revanche, deux inscriptions ont été déclarées non recevables pour deux candidats n'ayant pas fourni à temps leurs diplômes d'ingénieur, d'architecte ou géomètre-expert.

5. LES ÉPREUVES D'ADMISSION

Il existe une unique épreuve orale obligatoire d'admission pour chaque voie de concours dont l'intitulé réglementaire est le suivant :

Concours externe Concours interne Entretien permettant d'apprécier les connaissances Entretien portant sur l'expérience professionnelle, et aptitudes du candidat. les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options choisies des questions portant sur l'une des options choisies par le candidat au sein de la spécialité dans laquelle lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à candidat à s'intégrer dans l'environnement analyser son environnement professionnel ainsi professionnel au sein duquel il est appelé à exercer que son aptitude à résoudre les problèmes ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur.

Durée : 40 minutes ; coefficient 5 Durée : 40 minutes ; coefficient 5

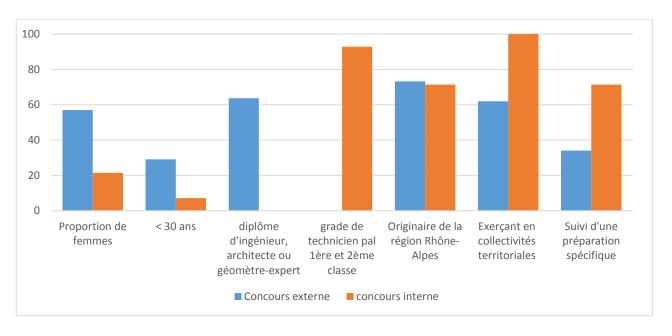
Les candidats peuvent également faire le choix au moment de leur inscription d'une épreuve facultative de langue : une épreuve écrite facultative pour le concours interne et une épreuve orale facultative pour le concours externe. Seuls les points excédant la note de 10/20 sont pris en compte et, affectés d'un coefficient 1, s'ajoutent au total des points obtenus pour l'admission.

Pour les épreuves d'admission comme pour les épreuves d'admissibilité, toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves obligatoires entraine l'élimination des candidats.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10/20 après application des coefficients correspondants.

Le profil des candidats présents à l'oral

rencontrés par un ingénieur.



On constate que, pour la voie externe comme pour la voie interne, les femmes réussissent davantage la phase d'admissibilité. Elles restent cependant majoritaires dans la voie externe (56,98%) et minoritaires dans la voie interne (21,43%).

Les candidats âgés de 30 à 39 ans sont les plus représentés aux épreuves d'admission, toutes voies de concours confondues (70,95% en externe et 92,86% en interne).

On peut également constater que les candidats du concours externe exerçant déjà en collectivité territoriale sont proportionnellement plus nombreux aux épreuves d'admission (62,01%) que les candidats ayant une autre situation professionnelle.

Enfin, toutes voies de concours confondues, on peut souligner un impact favorable d'une préparation spécifique : ils sont 71,43% de candidats en interne et 34,08% en externe ayant suivi une préparation spécifique au concours à être présents aux épreuves d'admission.

La notation des épreuves d'admission

→ Concours externe

		Épreuv	e d'entretien			
Spécialité	Ingénierie, gestion techniques et architecture	Infrastructures et réseaux	Prévention, gestion des risques	Urbanisme, aménagement et paysages	Informatique et systèmes d'information	TOTAL externe
Candidats admissibles	36	31	30	42	40	179
Candidats présents	35	31	28	42	39	175
Notes < 5	4	3	6	5	2	20
Notes ≥ 5 < 10	16	16	14	24	13	83
Notes ≥ 10 < 13	6	6	2	6	12	32
Notes ≥ 13	9	6	6	7	12	40
Total notes ≥ 10	15	12	8	13	24	72
% notes ≥ 10	42,86%	38,71%	28,57%	30,95%	61,54%	41,14%
Moyenne	9,1	9,05	8,82	8,83	10,69	9,36
Moyenne 2013	9,53	8,77	10,68	10,38	11,13	10,17
Note la plus élevée	17	18	18	18	18	18
Note la plus basse	3	4	4	2	4	2

C'est dans la spécialité « informatique et systèmes d'information » que la note moyenne est la plus élevée et que l'on compte le plus de notes supérieures à 10/20.

À l'inverse, et contrairement aux épreuves écrites, les candidats de la spécialité « prévention et gestion des risques » obtiennent la moyenne la plus faible et le plus de notes éliminatoires.

La note moyenne obtenue à l'épreuve d'entretien, toutes spécialités confondues, est en baisse cette session. Dans toutes les spécialités, hormis « infrastructures et réseaux », les notes moyennes sont inférieures à celles de la session précédente. Ce sont les candidats de la spécialité « prévention et gestion des risques » qui ont perdu le plus de points par rapport à la session 2013.

Épreuve facultative de langue (oral)										
Langue	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe	TOTAL externe				
Candidats admissibles	84	7	7	3	1	102				
Candidats présents	81	6	7	3	1	98				
Notes < 5	3	0	0	0	0	3				
Notes ≥ 5 ≤ 10	24	0	0	0	0	24				
Notes > 10 < 13	21	1	2	0	0	24				
Notes ≥ 13	33	5	5	3	1	47				
Total notes > 10	56	6	6	3	1	72				
% notes > 10	69,14%	100,00%	85,71%	100,00%	100,00%	73,47%				
Moyenne	11,44	15,33	13,86	17	20	12,11				
Note la plus élevée	19	19	20	19	20	20				
Note la plus basse	2	11	8	14	20	0				

54,7% des candidats externes admissibles à l'oral étaient inscrits à l'épreuve facultative de langue : cette proportion est un peu plus élevée qu'en 2013 (53,38%).

L'épreuve facultative de langue a rapporté des points supplémentaires à 73,5% des candidats (70,84% en 2013). Parmi les candidats ayant obtenu une note supérieure à 10/20, 65,3% ont obtenu plus de 3 points supplémentaires.

→ Concours interne

	Épreuve d'entretien										
Spécialité	Ingénierie, gestion techniques et architecture	Infrastructures et réseaux	Prévention, gestion des risques	Urbanisme, aménagement et paysages	Informatique et systèmes d'information	TOTAL interne					
Candidats admissibles	3	5	3	1	2	14					
Candidats présents	3	5	3	1	2	14					
Notes < 5	0	0	0	0	0	0					
Notes ≥ 5 < 10	2	3	0	0	2	7					
Notes ≥ 10 < 13	0	2	0	0	0	2					
Notes ≥ 13	1	0	3	1	0	5					
Total notes ≥ 10	1	2	3	1	0	7					
% notes ≥ 10	33,33%	40,00%	100,00%	100,00%	0,00%	50,00%					
Moyenne	10	10	14,66	15	8,5	11,14					
Moyenne 2013	9,67	5,33	11,00	11,00	13,00	9,69					
Note la plus élevée	15	12	15,5	15	9	15,5					
Note la plus basse	7	8	13,5	15	8	7					

Pour les candidats du concours interne, la moyenne obtenue est satisfaisante et meilleure qu'en 2013. Les candidats de la spécialité « urbanisme, aménagement et paysage » obtiennent la meilleure moyenne. À noter également qu'aucun candidat de ce concours n'obtient de note éliminatoire.

Épreuve facultative de langue (écrit)					
Langue	Anglais				
Candidats admissibles	5				
Candidats présents	5				
Notes < 5	0				
Notes ≥ 5 ≤ 10	0				
Notes > 10 < 13	0				
Notes ≥ 13	5				
Total notes > 10	5				
% notes > 10	100,00%				
Moyenne	15,1				
Note la plus élevée	16				
Note la plus basse	14				

35,7% des candidats admissibles ont passé l'épreuve facultative de langue : ce pourcentage est proche de celui de la session précédente (39,07% en 2013).

Les cinq candidats présents à cette épreuve ont obtenu au moins 13/20, soit plus de trois points supplémentaires.

6. L'ADMISSION

Les seuils d'admission et les transferts de postes

		Postes	Seuil admission /20	Admis	Postes (2013)	Seuil admission /20 (2013)	Admis (2013)
Ingénierie, gestion technique et	Externe	20	10,00	17	15	10,50	15
architecture	Interne	5	11,35	1	5	10,00	4
Infrastructures et réseaux	Externe	20	10,02	19	15	10,00	15
	Interne	5	10,02	3	5	10,00	1
Prévention et gestion des	Externe	13	11,13	13	9	12,50	10
risques	Interne	4	11,34	3	3	10,50	2
Urbanisme, aménagement et	Externe	22	10,00	19	15	11,83	17
paysages	Interne	6	12,09	1	3	11,00	1
Informatique et	Externe	19	10,75	23	15	10,50	15
systèmes d'information	Interne	6	10,06	1	5	10,50	2
TOTAL		120		100	90		82

À l'issue de l'ensemble des épreuves, le jury s'est réuni pour fixer les seuils d'admission et déclarer le nombre de candidats admis aux concours interne et externe d'ingénieur territorial.

En vertu de l'article 17 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10/20 après application des coefficients correspondants.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 11 du décret 90-126 du 9 février 1990, la proportion maximale de postes transférables vers le concours externe et/ou interne est fixée à 15% du nombre total de postes offerts dans les deux voies de concours pour chaque spécialité.

Ainsi, sont théoriquement transférables :

- 4 postes en « ingénierie, gestion technique et architecture », « infrastructures et réseaux » et « informatique et systèmes d'information »;
- 3 postes en « prévention et gestion des risques » ;
- 5 postes en « urbanisme, aménagement et paysages ».

Le jury constate que le niveau des candidats du concours interne de la spécialité « informatique et systèmes d'information » justifie le transfert de 4 postes au bénéfice de l'externe.

Par ailleurs, le jury décide, compte tenu du niveau des candidats dans les autres spécialités toutes voies de concours confondues, qu'il n'y a pas lieu d'opérer d'autres transferts de postes et ne pourvoit ainsi pas la totalité des postes initialement ouverts.

En 2013, seuls deux spécialités avaient bénéficié d'un transfert de poste : « prévention et gestion des risques » de l'interne vers l'externe (1 poste) et « urbanisme, aménagement et paysages » de l'interne vers l'externe (2 postes).

L'admission des candidats

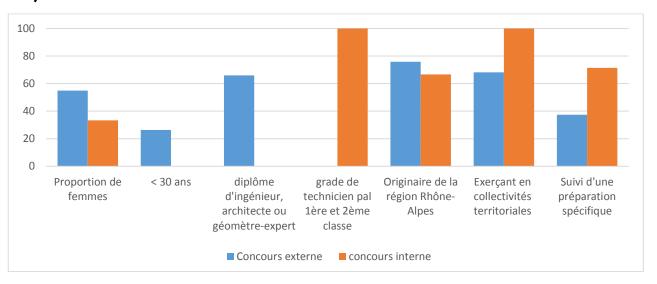
	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles	Présents à l'oral	Admis (en % des présents à l'écrit)
Concours externe	94	804	534	179	175	91 (17%)
Concours interne	26	146	84	14	14	9 (6,2%)
TOTAL	120	950	618	193	189	100 (10,5%)

91 candidats du concours externe sont admis, soit 17% des présents à l'écrit. Le taux d'admis est quasi identique à celui de la session 2013 (17,19%).

9 candidats du concours interne sont déclarés admis, soit 6,2% des présents à l'écrit. Ce taux est plus faible que celui de 2013 qui s'élevait à 11,50%.

Pour les deux voies de concours, on constate que la sélectivité s'exerce principalement lors de la phase d'admissibilité. C'est d'autant plus le cas pour la voie interne que l'épreuve de mathématiques appliquées et physique appliquée se caractérise par une moyenne très faible et un taux élevé de notes éliminatoires.

Profil des lauréats



→ concours externe :

Le profil type du candidat admis est une femme (54,95%) de 30 à 39 ans (52,75%), agent non titulaire (68,13%), détenant un diplôme d'ingénieur, d'architecte ou géomètre-expert (65,93%) et déclarant avoir suivi une préparation spécifique au concours (62,64%).

En 2013, la proportion de femmes lauréates était plus importante (65,28%) ; les candidats admis avaient également déclaré moins de préparations spécifiques au concours (31,94%).

Plus précisément, on peut noter que la spécialité « prévention et gestion des risques » reste la spécialité la plus féminine (76,92% des lauréats) tandis que les hommes sont majoritairement représentés parmi les lauréats de la spécialité « informatique et systèmes d'information » (69,57%). Les lauréats les plus jeunes - moins de 30 ans (63,16%) - sont recensés dans la spécialité « urbanisme, aménagement et paysages ». Enfin, les candidats admis de la spécialité « prévention et gestion des risques » sont ceux qui suivent le plus de préparations au concours.

→ concours interne :

Le profil type du lauréat est un homme (66,67%), âgé de 30 à 39 ans, titulaire du grade de technicien principal de 1ère classe (66,67%) et ayant suivi une préparation spécifique au concours (66,67%). Cette tendance est à nuancer au regard du nombre de candidats admis (9) et est identique à celle de 2013.

Par spécialité, les lauréats des spécialités « infrastructures et réseaux » et « prévention et gestion des risques » sont les plus nombreux. Seule la spécialité « prévention et gestion des risques » comporte une lauréate et les candidats admis les plus jeunes. La spécialité « informatique et systèmes d'information » est, quant à elle, la spécialité la plus « âgée » (100% de plus de 40 ans).

7. CONCLUSION

À l'issue des épreuves, le jury félicite les lauréats des concours et encourage vivement ceux qui auraient échoué à poursuivre leurs efforts, en se préparant sérieusement aux épreuves.

La sélectivité des concours est confirmée par les résultats observés. Cependant, au regard des notes obtenues aux épreuves écrites et lors des épreuves d'entretien, le jury pointe le manque de préparation des candidats, particulièrement lors des épreuves d'admission. Les candidats admissibles aux épreuves d'entretien ont tendance à se préparer en se limitant au programme de leur option et manquent ainsi d'ouverture sur le reste du programme réglementaire.

Le jury remarque également une méconnaissance des missions d'encadrement et des règles générales de management auxquelles les fonctionnaires ayant le grade d'ingénieur territorial peuvent être confrontés dans l'exercice quotidien de leurs missions.

Les membres du jury ont également observé que les candidats travaillant déjà en collectivité territoriale, sur des postes de chargé de mission ou de chef de projet, ne se projettent pas sur des postes à responsabilités ou d'encadrement, ce qui est pourtant attendu des fonctionnaires du grade d'ingénieur.

Enfin, concernant les connaissances de l'environnement territorial, les candidats du concours externe, qui de fait devraient être pénalisés, sont davantage préparés aux questions générales sur les missions et compétences des collectivités territoriales. Les candidats du concours interne ont tendance à limiter leurs connaissances à l'échelle territoriale à laquelle ils appartiennent.

En conclusion, le jury insiste auprès des futurs candidats sur la nécessité d'une meilleure préparation au concours, ne se limitant pas aux seuls aspects déjà maitrisés mais davantage à l'environnement territorial au sens large et au programme réglementaire commun à tous les candidats, toutes voies de concours confondues.

Le jury fait enfin part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours. Il tient à remercier le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de tous les moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 12 janvier 2016

La Présidente de jury Sandrine FRIH

Vice-Présidente au Grand Lyon – La Métropole Adjointe au Maire de Lyon

ANNEXES

CONCOURS EXTERNE - Notation de l'épreuve écrite - Rédaction d'une note (détail par spécialités et options)

		Nbre de candidats présents	Note la plus élevée	Note la plus basse hors 0	Nombre de copies ayant une note < à 5	% de copies ayant une note < à 5 (note éliminatoire)	Nombre de copies ayant une note ≥ à 10	% de copies ayant une note ≥ à 10	Note moyenne 2015	Rappel note moyenne 2013
	Construction et bâtiment	98	13,50	0,25	33	33,67%	24	24,49%	6,47	8,68
Ingénierie, gestion technique	Centres techniques	12	11,50	3,75	1	8,33%	2	16,67%	7,50	6,54
et architecture	Logistiques et maintenance	21	14,50	0,50	6	28,57%	10	47,62%	8,10	7,48
	TOTAL SPECIALITE	131	14,50	0,25	40	30,53%	36	27,48%	6,82	8,18
<u> </u>			I							
Infrastructions of	Voirie et réseaux divers	64	16,00	0,50	17	26,56%	25	39,06%	8,43	7,74
Infrastructure et réseaux	Déplacements et transports	17	14,50	1,50	5	29,41%	6	35,29%	7,91	8,84
	TOTAL SPECIALITE	81	16,00	0,50	22	27,16%	31	38,27%	8,32	8,00
			•							
	Sécurité et prévention des risques	16	15,75	2,25	1	6,25%	7	43,75%	9,33	8,98
Prévention et	Hygiène, labo, qualité de l'eau	18	14,50	5,00	1	5,56%	6	33,33%	8,58	9,86
gestion des	Déchets, assainissement	49	16,75	0,50	6	12,24%	24	48,98%	9,21	9,91
risques	Sécurité du travail	20	14,75	5,25	0	0,00%	13	65,00%	10,87	9,63
	TOTAL SPECIALITE	103	16,75	0,50	8	7,77%	50	48,54%	9,44	9,69
			T	ı						
Urbanisme,	Urbanisme	71	14,00	2,00	16	22,54%	26	36,62%	8,08	8,77
aménagement et	Paysages, espaces verts	58	15,75	0,75	6	10,34%	16	27,59%	8,30	8,42
paysages	TOTAL SPECIALITE	129	15,75	0,75	22	17,05%	42	32,56%	8,18	8,60
			1	1						
	Systèmes d'information et de communication	71	16,25	1,00	8	11,27%	34	47,89%	9,47	9,29
Informatique	Réseaux et télécommunication	10	12,75	1,75	2	20,00%	4	40,00%	8,20	7,86
et systèmes d'information	Systèmes d'information géographiques, topographie	11	11,50	5,75	0	0,00%	3	27,27%	8,61	8,95
	TOTAL SPECIALITE	92	16,25	1,00	10	10,87%	41	44,57%	9,23	9,02
	Toutes spécialités	536	16,75	0,25	102	19,03%	200	37,31%	8,29	8,67

CONCOURS INTERNE - Notation de l'épreuve de mathématiques appliquées et physique appliquée (épreuve commune à toutes les spécialités)

		Nbre de candidats présents	Note la plus élevée	Note la plus basse hors 0	Note moyenne 2015	Rappel note moyenne 2013	Nombre de copies ayant une note < à 5	% de copies ayant une note < à 5 (note éliminatoire)	Nombre de copies ayant une note ≥ à 10	% de copies ayant une note ≥ à 10
	Construction et bâtiment	10	11,63	0,63	4,23	2,82	6	60,00%	1	10,00%
Ingénierie, gestion technique	Centres techniques	6	6,13	1,75	3,61	5,11	3	50,00%	0	0,00%
et architecture	Logistique et maintenance	13	8,75	1,50	4,17	4,49	8	61,54%	0	0,00%
	TOTAL SPECIALITE	29	11,63	0,63	4,07	3,77	17	58,62%	1	3,45%
	Voirie et réseaux divers	15	13,13	0,25	4,8	3,01	7	46,67%	1	6,67%
Infrastructure et réseaux	Déplacements et transports	2	7,38	6,75	7,07	7,69	0	0,00%	0	0,00%
roodaax	TOTAL SPECIALITE	17	13,13	0,25	5,07	3,28	7	41,18%	1	5,88%
	Sécurité et prévention des risques	2	1,38	1,25	1,32	1,10	2	100,00%	0	0,00%
Prévention et	Hygiène, labo, qualité de l'eau					7,19				
gestion des risques	Déchets, assainissement	8	12,00	2,25	4,78	4,64	5	62,50%	1	12,50%
noques	Sécurité du travail	2	10,00	0,13	5,07	1,44	1	50,00%	1	50,00%
	TOTAL SPECIALITE	12	12,00	0,13	4,25	3,14	8	66,67%	2	16,67%
		0	0.50	0.50	0.00	F 77		00.070/		0.000/
Urbanisme,	Urbanisme Paysages, espaces verts	6 3	9,50 5,00	0,50 2,38	3,63 4,13	5,77 3,86	<u>4</u> 1	66,67% 33,33%	0	0,00%
aménagement et paysages	TOTAL SPECIALITE	9	9,50	0,50	3,79	4,82	5	55,56%	0	0,00%
	Systèmes d'information et de communication	9	2,25	0,38	1,17	3,85	9	100,00%	0	0,00%
Informatique et systèmes	Réseaux et télécommunication	6	9,63	0,63	4	0,20	3	50,00%	0	0,00%
d'information	Systèmes d'information géographiques, topographie	2	1,50	1,50	0,75	3,91	2	100,00%	0	0,00%
	TOTAL SPECIALITE	17	9,63	0,38	2,12	3,13	14	82,35%	0	0,00%
	Toutes spécialités	84	13,13	0,13	3,87	3,61	51	60,71%	4	4,76%

CONCOURS INTERNE - Notation de l'épreuve de rédaction d'une note (portant sur la spécialité)

		Nbre de candidats présents	Note la plus élevée	Note la plus basse hors 0	Note moyenne 2015	Rappel note moyenne 2013	Nombre de copies ayant une note < à 5	% de copies ayant une note < à 5 (note éliminatoire)	Nombre de copies ayant une note ≥ à 10	% de copies ayant une note ≥ à 10
	Construction et bâtiment	9	12,50	4,50	8,58	6,26	1	11,11%	3	33,33%
Ingénierie, gestion technique	Centres techniques	6	9,25	4,00	6,5	9,13	2	33,33%	0	0,00%
et architecture	Logistique et maintenance	11	11,50	1,50	7,18	9,50	3	27,27%	3	27,27%
	TOTAL SPECIALITE	26	12,50	1,50	7,51	7,91	6	23,08%	6	23,08%
Г				T			<u> </u>		_	
Infractructure of	Voirie et réseaux divers	14	14,00	2,50	9,32	5,06	1	7,14%	8	57,14%
Infrastructure et réseaux	Déplacements et transports	2	14,75	7,75	11,25	12,50	0	0,00%	1	50,00%
	TOTAL SPECIALITE	16	14,75	2,50	9,56	5,50	1	6,25%	9	56,25%
Ī				T			T			
	Sécurité et prévention des risques	2	15,25	9,50	12,38	9,75	0	0,00%	1	50,00%
Prévention et	Hygiène, labo, qualité de l'eau					10,88				
gestion des risques	Déchets, assainissement	8	13,50	6,00	9,44	14,38	0	0,00%	3	37,50%
1,	Sécurité du travail	2	12,00	5,25	8,63	10,63	0	0,00%	1	50,00%
	TOTAL SPECIALITE	12	15,25	5,25	9,79	11,63	0	0,00%	5	41,67%
		<u> </u>		T			Г			
Urbanisme,	Urbanisme	6	12,00	1,50	8,00	8,56	1	16,67%	3	50,00%
aménagement et paysages	Paysages, espaces verts	3	12,00	9,00	10,08	9,50	0	0,00%	1	33,33%
payoagoo	TOTAL SPECIALITE	9	12,00	1,50	8,69	9,03	1	11,11%	4	44,44%
		<u> </u>		1			T			
L. f d.	Systèmes d'information et de communication	9	12,75	2,75	7,39	9,04	2	22,22%	2	22,22%
Informatique et systèmes d'information	Réseaux et télécommunication	5	13,75	3,00	9,10	5,25	1	20,00%	2	40,00%
	Systèmes d'information géographiques, topographie	2	6,50	3,75	5,13	9,38	1	50,00%	0	0,00%
	TOTAL SPECIALITE	16	13,75	2,75	7,64	8,35	4	25,00%	4	25,00%
	Toutes spécialités	79	15,25	1,50	8,43	8,11	12	15,19%	28	35,44%

CONCOURS INTERNE - Notation de l'épreuve d'établissement d'un projet (épreuve portant sur l'option)

		Nbre de candidats présents	Note la plus élevée	Note la plus basse hors 0	Note moyenne 2015	Rappel note moyenne 2013	Nombre de copies ayant une note < à 5	% de copies ayant une note < à 5 (note éliminatoire)	Nombre de copies ayant une note ≥ à 10	% de copies ayant une note ≥ à 10
	Construction et bâtiment	9	11,50	4,00	7,53	6,94	1	11,11%	2	22,22%
Ingénierie, gestion	Centres techniques	6	8,25	5,50	6,77	8,58	0	0,00%	0	0,00%
technique et architecture	Logistique et maintenance	10	15,50	0,50	8,90	8,71	1	10,00%	4	40,00%
	TOTAL SPECIALITE	25	15,50	0,50	7,90	7,88	2	8,00%	6	24,00%
	Voirie et réseaux divers	14	13,50	6,25	8,57	5,17	1	7,14%	5	35,71%
Infrastructure	Déplacements et transports	2	9,50	5,25	7,38	14,25	0	0,00%	0	0,00%
et réseaux	TOTAL SPECIALITE	16	13,50	5,25	8,42	5,71	1	6,25%	5	31,25%
	Sécurité et prévention des risques	2	10,00	4,50	7,25	8,75	1	50,00%	1	50,00%
Prévention et	Hygiène, labo, qualité de l'eau					8,00				
gestion des risques	Déchets, assainissement	8	13,50	4,63	9,74	10,32	1	12,50%	3	37,50%
risques	Sécurité du travail	2	10,25	6,25	8,25	6,75	0	0,00%	1	50,00%
	TOTAL SPECIALITE	12	13,50	4,50	9,08	8,81	2	16,67%	5	41,67%
	Urbanisme	6	10,75	1,50	5,79	10,00	2	33,33%	1	16,67%
Urbanisme, aménagement	Paysages, espaces verts	3	10,25	4,25	8,17	7,25	1	33,33%	2	66,67%
et paysages	TOTAL SPECIALITE	9	10,75	1,50	6,58	8,63	3	33,33%	3	33,33%
							Γ			
	Systèmes d'information et de communication	9	12,00	0,50	6,69	9,29	3	33,33%	2	22,22%
Informatique	Réseaux et télécommunication	5	13,50	8,50	10,60	11,50	0	0,00%	3	60,00%
et systèmes d'information	Systèmes d'information géographiques, topographie	2	11,25	10,25	10,75	13,63	0	0,00%	2	100,00%
	TOTAL SPECIALITE	16	13,50	0,50	8,42	11,00	3	18,75%	7	43,75%
	Toutes spécialités	78	15,50	0,50	8,14	7,97	11	14,10%	26	33,33%